



Adresse

Le Puy en Velay, le 25 octobre 2022,

M Mme,

Vous êtes propriétaire forestier et **vous souhaitez vendre une parcelle** de bois à un voisin ; ou peut-être au contraire **vous avez en projet d'acheter une parcelle** voisine de la vôtre.

Vous pouvez donc peut être profiter ou faire profiter des aides à l'achat de parcelles forestières de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay !

- ✓ Comment obtenir ces aides ?
- ✓ Est-il possible de bénéficier de réductions fiscales lorsque j'achète des bois ?
- ✓ Lorsque je vends une parcelle forestière, dois-je prévenir les voisins ?
- ✓ Qui peut m'aider à délimiter mes parcelles de bois ?
- ✓ Comment faire pour regrouper plusieurs parcelles cadastrales sur un seul numéro ?
- ✓ Etc.

Les techniciens du CNPF* en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay organisent une réunion pour répondre à toutes vos questions sur la vente ou l'achat de parcelles forestières :

Le jeudi 17 novembre 2022, à 18h00, salle du cinéma
Complexe sportif
43350 SAINT PAULIEN
*(Suivre fléchage mis en place depuis la traversée de la
départementale n°906 dans S^t-Paulien)*

A l'issue de cette réunion, nous pourrons continuer nos échanges autour d'un pot offert par l'Agglo du Puy

[Cette réunion est ouverte à toute personne intéressée \(durée d'environ 2 h 00\)](#)

Si vous ne pouvez y assister ou si vous souhaitez obtenir des informations pour vos bois, vous pouvez nous contacter au : 04 71 06 04 55, ou par mail : le-puy@crpf.fr pour avoir les conseils d'un technicien.

Nous vous prions d'agréer, M MME, nos sincères salutations.

Philippe MEYZONET
Vice-Président Agglo du Puy
Délégué à la forêt et la ruralité

Philippe COUVIN
Ingénieur CNPF H-Loire

* Le CNPF est un établissement public chargé d'aider et de conseiller gratuitement les propriétaires privés sur la gestion de leur bois. Il n'a aucune activité commerciale.

